



CONDITIONS GENERALES DE VENTE EUROPA GROUP

– PARTICIPANTS –

REF 02P - MISE A JOUR MAI 2024

Europa Group et ses filiales (« EUROPA ») :

Société spécialisée dans l'organisation d'événements (congrès professionnels notamment).

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000 € immatriculée au RCS de Toulouse sous le numéro B 342 066 727 dont le siège social est sis 19 allées Jean Jaurès-BP 61508 – 31015 TOULOUSE Cedex 06.

N° Id. T.V.A FR 423 420 66 727

Représentant légal : Florence DONCIEUX, Directrice Générale

Téléphone : +33 (0)5 34 45 26 45

Télécopie / Fax +33 (0)5 61 42 00 09

E-mail : insc-encephale@europa-organisation.com

1. CHAMP D'APPLICATION

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») à un événement (« l'Événement ») organisé par EUROPA GROUP.
- 1.2. Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Événement (ci-après le « Site »).
- 1.3. Le fait de s'inscrire à un Événement en ligne ou en retournant le formulaire d'inscription dûment rempli, implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.
- 1.4. EUROPA se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

2. INSCRIPTION - CONTRAT

- 2.1. L'inscription à l'Événement se fait en complétant le formulaire directement en ligne sur le Site de l'Événement.
- 2.2. Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, auprès d'EUROPA, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3 ci-après, ne sera pas prise en compte.

- 2.3. Une fois l'inscription reçue par EUROPA et le paiement effectué, EUROPA adressera au Participant un récapitulatif valant validation de sa commande et de son inscription à l'Événement choisi (la « Confirmation de commande »).

Si EUROPA n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du Participant (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), EUROPA en informera le Participant et lui remboursera le prix de l'inscription sous 7 jours par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par le Participant par virement ou chèque, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été payé par le Participant par carte bancaire.

- 2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à l'envoi, par EUROPA, de la Confirmation de commande, sous réserve du bon encaissement du règlement.

- 2.5. Le participant dispose d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Confirmation de commande, sans avoir à justifier d'un motif. Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation 14 jours calendaires avant le début de l'Événement. Le Participant qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint en fin des présentes conditions générales de vente à l'adresse suivante : Europa Organisation-Service Inscriptions-19 allées Jean Jaurès-BP 61508-31015 Toulouse cedex 06-France. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

3. TARIFS – RÈGLEMENT

- 3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par EUROPA. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (tarifs figurant sur le Site de l'Événement au moment de l'inscription ou dans le dossier papier d'inscription reçu par le Participant).

Ils incluent l'ensemble des prestations décrites dans la plaquette du dossier d'inscription papier ou, en ligne, sur le Site, pour le tarif correspondant.

- 3.2. Sous réserve de ce qui est dit à l'article 3.3 pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription peut s'effectuer :

- **Par chèque** libellé à l'ordre d'EUROPA ORGANISATION et adressé à l'adresse suivante : EUROPA ORGANISATION-Service Inscriptions, 19 Allées Jean Jaurès BP 61508 – 31015 TOULOUSE cedex 06. Le participant doit indiquer au verso du chèque les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement. Le chèque doit parvenir à EUROPA dans les 7 jours ouvrés suivant la demande de l'inscription et il appartient donc à l'expéditeur de prendre toutes les précautions pour respecter ce délai. À défaut de recevoir le chèque dans le délai voulu, EUROPA se réserve le droit de ne pas prendre en compte l'inscription et de renvoyer à l'expéditeur le chèque reçu ;
- **Par virement** au compte bancaire suivant :
Code Banque 30004 – Code Guichet 02497 – N° compte 00011447734 – Clé RIB 77
IBAN FR76 3000 4024 9700 0114 4773 477
Swift Code (BIC) BNPAFRPPXXX
Titulaire du compte : EUROPA GROUP – BNP Paribas – Centre d'Affaires Sud-Ouest
Entreprises - 8 chemin de la Terrasse 31507 TOULOUSE - FRANCE
Le participant doit préciser dans l'intitulé du virement les éléments suivants : nom, numéro du dossier, nom de l'événement.

Le virement doit parvenir sur le compte d'EUROPA dans les 7 jours ouvrés de la réception par EUROPA de l'inscription. À défaut, EUROPA se réserve de ne pas prendre en compte l'inscription et de rembourser au Participant le montant du virement.

- **Par carte de crédit** en ligne sur le site, ou sur le formulaire d'inscription papier
Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD. EUROPA pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.
Le système de paiement d'EUROPA a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS).
- Un seul mode de paiement est autorisé par inscription.

3.3. Le règlement par chèque n'est possible que si le chèque est émis par une banque domiciliée en France, et uniquement pour les inscriptions reçues par EUROPA au plus tard 14 jours calendaires avant la date de l'Événement. Les inscriptions reçues par EUROPA moins de 14 jours avant la date du Événement ne sont payables que par carte bancaire ou par virement, le virement devant dans ce cas être effectué le jour de la commande.

3.4. Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes

4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription auprès d'EUROPA, implique l'acceptation des conditions suivantes :

4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement mentionné sur la confirmation de commande et ne pourra être acceptée pour un autre Événement.

4.2. Contrôle d'accès / Modalités d'accès au service

4.2.1- Dans le cas de la participation à l'Événement en présentiel, le Participant se verra délivrer un badge d'accès par email avant l'Événement ou lors de son arrivée sur le Site de l'Événement. Le badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. EUROPA se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

4.2.2- Dans le cas de la participation à l'Événement à distance, l'accès à la plateforme hébergeant l'Événement se fait grâce aux identifiants et aux mots de passe fournis par EUROPA lors de la confirmation d'inscription ou créés par le Participant à réception d'une invitation personnalisée adressée par EUROPA. Ces identifiants et mots de passe sont confidentiels, uniques, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

4.2.3- Le Participant devra s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme employée par EUROPA dans le cas d'une participation à distance à l'Événement. Les recommandations techniques sont disponibles sur le site web de l'Événement.

4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement en cas de participation en présentiel ou les Conditions Générales d'Utilisation du service en cas de participation à distance. EUROPA se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

4.4. Le participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires ou autres s'appliquant à l'organisation de l'Événement (présentation de pass sanitaires, contrôles de sécurité, etc.). EUROPA se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

4.5. Le Participant en situation de handicap s'engage à vérifier avant toute inscription les éventuelles possibilités d'aménagement nécessaires à son accueil auprès d'Europa. Si une situation de handicap nécessitant des aménagements spécifiques est communiquée après l'inscription ou révélée pendant la formation et que lesdits aménagements ne peuvent être mis en place, le Participant pourra annuler l'inscription et les conditions d'annulation prévues aux § 5.2, § 5.3 et §5.4 s'appliqueront.

5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

5.1. En cas de nécessité, EUROPA peut être amené à modifier l'Événement :

5.1.1. Moyennant un préavis de 15 jours :

- Décalage, avancement ou report) n'excédant pas 30 jours des dates de début et de fin de l'Événement. Au-delà de 30 jours, les règles d'annulation visées à l'article 5.3 s'imposeront.
- Changement de lieu pour un événement présentiel

5.1.2. Sans préavis, y compris pendant le cours de l'Événement :

- Modification du programme de l'Événement
- Modification des horaires de début et de fin de l'Événement

5.2. Dans le cas où, le délai de rétractation visé à l'article 2.5 étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Événement, il devra en prévenir EUROPA avant l'événement par télécopie, e-mail ou courrier.

Dans ce cas, EUROPA procédera par principe à l'annulation du badge d'accès à l'Événement présentiel et/ou à la désactivation des identifiants de connexion à l'Événement digital à distance et appliquera les conditions suivantes :

Toute demande d'annulation doit être formulée par email à insc-encephale@europa-organisation.com

- Annulation reçue jusqu'au 04/12/2024 : remboursement total.
- Annulation reçue à partir du 05/12/2024 : passée cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement des sommes versées sera effectué obligatoirement sur le compte débité pour le paiement initial (par carte bancaire si le règlement a été effectué par carte bancaire, et par virement dans les autres cas).

5.3. La responsabilité d'EUROPA ne pourra être recherchée si l'Événement est retardé ou annulé ou si les conditions d'accès ou de déroulement de l'Événement sont modifiées en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit.

Si EUROPA se voit contraint de transformer ou d'annuler l'Événement, ou d'en modifier les conditions d'accès ou de déroulement, EUROPA s'engage à en prévenir le Participant dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

a) En cas d'annulation totale de l'Événement, qu'il se déroule en présentiel uniquement, à distance uniquement ou en hybride :

Les frais d'inscription seront remboursés après déduction de frais de dossier de 50€.

b) En cas d'annulation de la possibilité de participation présenteielle à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :

Il sera procédé au remboursement de la différence prix entre la participation en présentiel et la participation à distance, sur la base du tarif applicable au Participant à la date d'annulation.

c) En cas d'annulation de la possibilité de participation à distance à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :

Remboursement selon les conditions d'annulation.

d) En cas de transformation de l'Événement présentiel en Événement à distance :

Mise en place d'un tarif unique et remboursement de la différence si tel était les cas.

e) En cas de limitation du nombre de participants à l'Événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Évènement :

EUROPA conservera les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites dans la limite de la jauge légale (la date de validation de l'inscription fera foi), et proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :

si les conditions d'organisation le permettent, la participation à l'Événement à distance, et le remboursement de la différence entre le prix payé et le tarif qui sera fixé par EUROPA pour la participation à distance.

5.4. Les montants remboursables selon les conditions du 5.2 et du 5.3 le seront, soit par carte bancaire si le paiement a été effectué par carte bancaire, soit par virement bancaire dans les autres cas. Dans le cas d'un remboursement par virement bancaire, le participant dispose d'un délai de 3 mois maximum à compter du dernier jour de l'Événement pour fournir ses coordonnées bancaires à jour. Plus aucun remboursement ne sera effectué après ce délai.

5.5. Si Europa reçoit une demande d'annulation moins de 7 jours ouvrables avant l'Événement, le Participant ne pourra réclamer aucun remboursement, même s'il n'assiste pas à l'Événement auquel il s'est inscrit, sauf si la demande est faite conformément au droit d'annuler la participation décrit au paragraphe 2.5.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT À L'IMAGE

6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle « *toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite* ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « *les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective* » et « *les analyses et courtes citations* », « *sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source* ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité

du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

- 6.2. Le Participant est informé de ce qu'EUROPA pourrait être amenée à réaliser des prises de vue et/ou des films dans le cadre de l'Événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise EUROPA à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication de l'Événement.
- 6.3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Événement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. EUROPA ne sera pas responsable, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte, causés par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Événement.

7. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Données à caractères personnel

EUROPA pratique une politique de Protection des Données à Caractère Personnel dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de protection des données à caractère personnel » dont vous êtes expressément invités à prendre connaissance.
<https://www.europa-group.com/fr/protection-des-donnees>

7.2. Gestion des cookies

Lors d'une visite sur le Site, des cookies ou témoins de connexion sont susceptibles d'être installés dans votre terminal Utilisateur. Les informations relatives à l'utilisation des cookies par le Site, leur gestion et leur suppression sont détaillées au sein de la « Politique cookies » accessible sur la page du Site. <https://www.europa-group.com/fr/cookies>

8. DIVERS

- 8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.
- 8.2. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent toutes les précédentes conditions générales dont la date est antérieure.
- 8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

Formulaire type de rétractation

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- commandé le _____ [date de la commande à compléter par le Participant] /
- reçu le _____ [date de réception du produit à compléter par le Participant]
- référence de la commande : commande n° _____ [référence à compléter par le Participant]
- nom du produit : _____ [nom du produit à compléter par le Participant]

Nom du/des consommateur(s) : _____ *[nom à compléter]*

Adresse du/des consommateur(s) : _____ *[adresse à compléter]*

Date : _____ *[date à compléter par le Participant]*

Signature du/des* consommateurs(s) – uniquement en cas d’envoi du présent formulaire par voie postale
: